

— **AGRÉMENTS / AUTORISATIONS** — **ASSISTANT/E FAMILIAL/E**

Accueillir un enfant confié par les services de l'aide sociale à l'enfance est un engagement fort et un métier exigeant encadré par la loi. Il s'agit de procurer à l'enfant un cadre de vie familial équilibré et sécurisant, et de lui permettre de se développer physiquement, psychologiquement et affectivement.



Métier

- > Le métier d'assistant/e familial/e : qualité requises, conditions matérielles, formation, embauche...



### Agrément départemental

- > L'agrément d'assistant/e familial/e : demande initiale, d'extension ou de renouvellement



### Élection

- > Vote des représentants syndicaux des assistants familiaux